





## **MODIFICATION # 2 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS**

LA PRÉSENTE MODIFICATION CONSISTE DE QUESTION AT RÉPONSES À ADO :

### **1. RÉPONDRE AUX QUESTIONS DEMANDE PARE LES SOUMISSIONNAIRES POTENTIELS.**

**Q1** - Après avoir longuement examiné les spécifications de l'appel d'offres en lien avec le projet mentionné ci-dessus, j'ai remarqué quelques endroits où nous aimerions faire une demande de révision en vue d'une autre approbation :

**NOTES GÉNÉRALES;** Agent liant et mortier

SIKATOP 123 PLUS et SIKATOP 123 PLUS EXTENDED = **MEADOW-CRETE FNP** ou **MEADOW-CRETE GPS**

S109; Coupe transversale du tunnel en béton et détails

Membrane d'étanchéité = **MEL-ROL LM OU MEL-ROL**

**R1** - Nous n'évaluerons pas l'utilisation d'autres matériaux durant cet appel d'offres. Les soumissionnaires doivent établir le prix de leurs soumissions en fonction des matériaux mentionnés dans le dossier d'appel d'offres. Une fois le contrat attribué, l'entrepreneur retenu est invité à soumettre des fiches techniques pour proposer de substitutions de matériaux. Si l'utilisation d'autres matériaux est approuvée par le représentant du Ministère, les ajustements des coûts seront apportés, au besoin, conformément à l'instruction générale 15 de l'appel d'offres.

**Q2** – J'aimerais recevoir des précisions concernant les exigences d'étanchéité/d'hydrofugation pour ce projet.

La section 07 11 13 des spécifications fait référence à la chape d'étanchéité et à l'hydrofugation à l'aide d'enduit bitumineux. Sur les illustrations, on fait référence au « revêtement étanche de fondation ». S'agit-il du même article?

- Voir la note 1 ci-dessous;

La section des spécifications de l'hydrofugation à l'aide d'enduit bitumineux dresse la liste des matériaux servant à l'hydrofugation et à l'étanchéité. À quels endroits doit-on utiliser chacun de ces matériaux? Je ne vois aucune indication sur les dessins qui fait la différence entre les deux.

- Voir la note 2 ci-dessous;

Les dessins font référence à un « panneau de protection de 10 mm ». Le seul élément correspondant que j'ai pu trouver dans les spécifications est un panneau de protection de 2 mm.

- Voir la note 3 ci-dessous;

Après avoir appliqué la membrane hydrofuge/étanche, le panneau de protection est-il nécessaire tant pour les sections verticales que pour les horizontales?

- Voir la note 4 ci-dessous;

La chape d'étanchéité est-elle nécessaire pour certaines sections horizontales ou seulement pour les sections verticales?

- Voir la note 5 ci-dessous;

## **R2-**

1. L'étanchéité et l'hydrofugation sont toutes deux nécessaires.
2. L'hydrofugation doit seulement être utilisée sur les puits de ventilation des magasins et des salles de préparation remplacés (8 au total, 600 mm sur 600 mm et de profondeurs variées) – détail 9 sur les dessins S108. Toutes les autres surfaces de béton doivent comporter la membrane d'étanchéité indiquée.
3. La référence aux panneaux de 2 mm dans les spécifications est erronée. Tous les panneaux de protection doivent être de 10 mm.
4. En général, les panneaux de protection sont nécessaires sur les surfaces horizontales et non sur les verticales – voir le détail 7 sur les dessins S108 pour une disposition typique. Le seul cas différent est la petite section verticale sur le grand mur en avant des magasins – voir le détail 8 sur les dessins S108.
5. La chape d'étanchéité doit se retrouver sur tous les côtés de la structure, y compris la section horizontale.

**FIN DE SECTION.**

**TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**